

L'ANGDM, en partenariat avec l'ANCV dans le cadre du programme "seniors en vacances" organise des séjours en pension complète avec des activités, des excursions, des soirées animées.



Ce séjour pour personne à mobilité réduite (PMR) est ouvert aux bénéficiaires de l'ANGDM sans activité professionnelle, âgés de 60 ans et plus ou en situation de handicap à partir de 55 ans.

SÉJOUR POUR PERSONNE À MOBILITÉ RÉDUITE À PORT BARCARÈS (66)

DU 17 AU 24
OCTOBRE 2026

Région Grand Sud, sous
secteur du Tarn

SÉJOUR 1702



© Miléade

DESTINATION SOLEIL

Situé à 350 m de la plage, au cœur d'une station balnéaire dynamique, Port-Barcarès est la destination idéale pour passer un séjour de détente et de découverte du patrimoine culturel catalan.

Le village club Miléade est entièrement piéton et équipé d'une piscine avec un espace balnéo. Bien-être, relaxation, évasion, c'est le programme de votre séjour.

LES PRESTATIONS INCLUSES DANS LE TARIF DU SÉJOUR

- ▶ Le séjour en pension complète
- ▶ La taxe de séjour
- ▶ Les excursions et visites
- ▶ Les animations et activités du village club
- ▶ Le transport collectif pour se rendre au village club
- ▶ L'assurance rapatriement obligatoire
- ▶ La possibilité de chambre individuelle sous réserve de disponibilité et avec supplément

LA DOUCEUR DE VIVRE DU PAYS CATALAN

- ▶ Un **équipement adapté** et des **professionnels** présents durant le séjour.
- ▶ Le transport et les installations sur place sont conçus pour **faciliter vos déplacements en fauteuil roulant, canne ou déambulateur**.
- ▶ L'**écoute attentive** et les **conseils** de l'équipe médico-sociale de l'association Int'Act apportent un **accompagnement personnalisé**.

HÉBERGEMENT

VILLAGE CLUB MILÉADE ***

L'ESTANYOT - RUE FRANÇOISE DOLTO
66420 PORT-BARCARÈS

www.mileade.com/destinations/mer/port-barcares

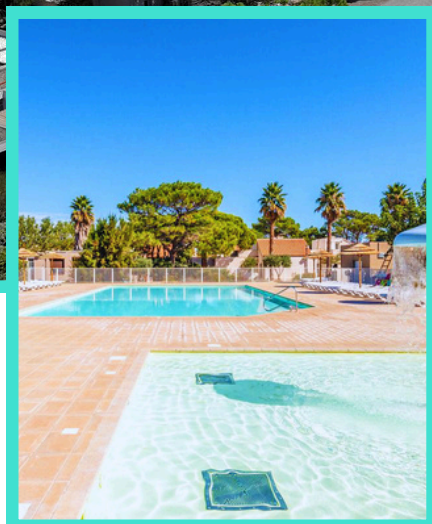
INFOS ET RÉSERVATIONS

ANGDM - APIL
PÔLE PRODUCTION PRESTATIONS
110 AVENUE DE LA FOSSE 23
62221 NOYELLES-SOUS-LENS

contact@angdm.fr
03 21 79 48 48

VOTRE SÉJOUR PMR À PORT-BARCARÈS

DATE LIMITE D'INSCRIPTION : 20 AOÛT 2026



DU 17 AU 24 OCTOBRE 2026

APERÇU DES ACTIVITÉS

Excursions culturelles, pauses gourmandes, convivialité et détente seront au rendez-vous de votre séjour. (*)

- ▶ DÉCOUVERTE DE COLLIOURE EN PETIT TRAIN
- ▶ DÉCOUVERTE DE ROSAS EN ESPAGNE
- ▶ LEUCATE : VISITE GUIDÉE, OSTRÉICULTURE
- ▶ GYM DOUCE ET ESPACE BIEN-ÊTRE

Accès direct au site internet
www.angdm.gouv.fr



CALCULEZ LE CÔÛT DU SÉJOUR

Le coût du séjour est calculé en fonction de vos ressources et de votre éligibilité à l'aide de l'ANCV.

Reportez-vous à la notice de calcul.

(*) Ce programme est indicatif.
Les activités peuvent être modifiées.

NOTICE DE CALCUL

La notice de calcul vous permet d'estimer le coût de votre séjour.
Suivez les étapes 1 à 3 pour connaître le tarif du séjour et du transport.



Munissez-vous de votre avis d'imposition 2025 sur les revenus déclarés en 2024



Etape 1 : Êtes-vous éligible à la subvention ANCV ?

	1 part	1,5 parts	2 parts	2,5 parts	3 parts
revenu net imposable personne seule	17 066	22 814	28 563	34 311	40 060
revenu net imposable couple marié ou pacsé			32 199	37 948	43 696



Vous êtes éligible à l'aide ANCV, si votre revenu net imposable est inférieur ou égal aux montants indiqués dans le tableau ci-dessus.



Etape 2 : Quelle est votre tranche de revenus ?

Tranches de revenus annuels	Personne seule	Personne seule 1,5 parts	Couple 2 parts	Famille 2,5 parts
0	inférieurs ou égaux à 11 448€	inférieurs ou égaux à 15 876€	inférieurs ou égaux à 17 784€	inférieurs ou égaux à 22 212€
1	de 11 448,01€ à 11 568€	de 15 876,01€ à 16 596€	de 17 784,01€ à 20 124€	de 22 212,01€ à 25 152€
2	de 11 568,01€ à 12 408€	de 16 596,01€ à 17 772€	de 20 124,01€ à 21 468€	de 25 152,01€ à 26 832€
3	de 12 408,01€ à 13 992€	de 17 772,01€ à 19 860€	de 21 468,01€ à 23 544€	de 26 832,01€ à 29 412€
4	de 13 992,01€ à 16 392€	de 19 860,01€ à 22 992€	de 23 544,01€ à 26 388€	de 29 412,01€ à 32 988€
5	de 16 392,01€ à 17 196€	de 22 992,01€ à 24 060€	de 26 388,01€ à 27 420€	de 32 988,01€ à 34 284€
6	de 17 196,01€ à 19 176€	de 24 060,01€ à 26 496€	de 27 420,01€ à 29 292€	de 34 284,01€ à 36 612€
7	de 19 176,01€ à 21 936€	de 26 496,01€ à 30 156€	de 29 292,01€ à 32 880€	de 36 612,01€ à 41 100€
8	de 21 936,01€ à 27 216€	de 30 156,01€ à 37 080€	de 32 880,01€ à 39 444€	de 41 100,01€ à 49 308€
9	supérieurs à 27 216€	supérieurs à 37 080€	supérieurs à 39 444€	supérieurs à 49 308€



Afin de connaître votre tranche de revenus, il vous suffit de prendre le montant qui figure sur la ligne "revenu brut global" de votre avis d'impôts puis vous référer au tableau ci-contre.



Etape 3 : Quelle est le coût de votre séjour, transport inclus ?

Tranches de revenus	Éligible à l'aide ANCV Tarif/personne	Non éligible à l'aide ANCV Tarif/personne	Coût du transport/personne
0	27 €	48 €	gratuit
1	54 €	97 €	gratuit
2	95 €	169 €	gratuit
3	122 €	218 €	40 €
4	190 €	339 €	40 €
5	190 €	339 €	62 €
6	231 €	411 €	75 €
7	231 €	411 €	88 €
8	272 €	484 €	88 €
9	272 €	484 €	88 €



Une fois que vous avez déterminé votre tranche de revenus, et selon si vous êtes ou non éligible à l'aide de l'ANCV, reportez-vous au tableau ci-dessus pour connaître le coût de votre séjour et du transport.



Le coût du séjour et du transport pour les accompagnants hors régime minier est celui de la tranche 9.

PIÈCES À FOURNIR

Tout dossier incomplet ou arrivé après la date limite d'inscription fixée au 20 août 2026 ne sera pas traité.



Pièces à joindre obligatoirement

- Bulletin de pré-inscription complété recto verso et signé
- Copie recto verso d'une pièce d'identité en cours de validité, pour chaque participant
- 1 exemplaire du programme séniors en vacances ANCV complété et signé pour chaque participant
- Assurance responsabilité civile "vie privée" en cours de validité au moment du séjour
- Avis d'imposition complet (toutes les pages) 2025 sur les revenus 2024 pour chaque participant.



Si vous êtes accompagné de votre enfant adulte handicapé et qu'il possède son propre avis d'imposition, celui-ci devra être transmis à l'ANGDM.



Si votre situation financière a changé en cours d'année 2024 ou 2025 (mariage, concubinage, veuvage...) toutes les déclarations fiscales devront être transmises à l'ANGDM.



Confirmation de votre inscription

- Après l'instruction de votre dossier, une notification d'accord ou de refus vous sera adressée par courrier. En cas d'accord, la notification précisera le montant à régler.



Merci de n'envoyer aucun règlement (chèque ou virement) avec votre bulletin d'inscription.

- Une fois l'inscription validée par votre paiement, l'association Int'Act vous enverra tous les documents nécessaires au bon déroulement de votre séjour.

